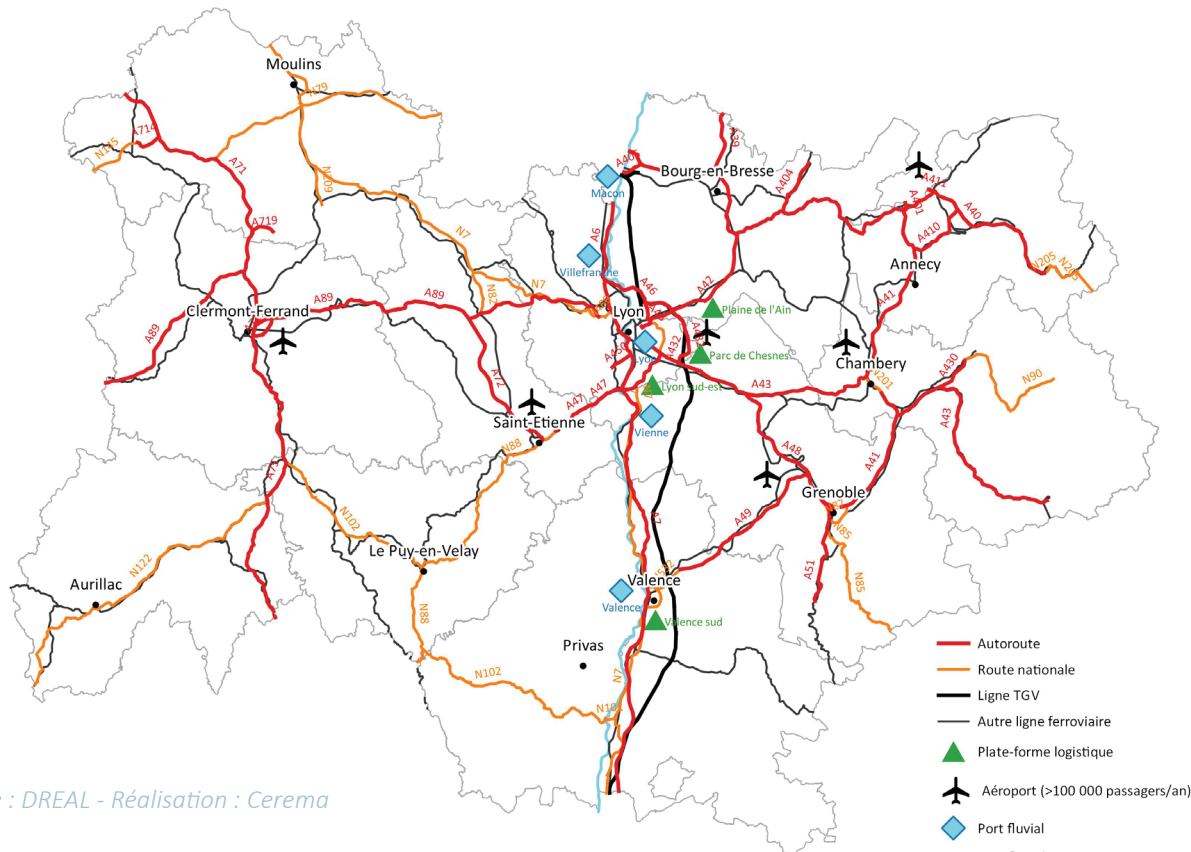


Un carrefour des grands axes de communication français

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS



Source : DREAL - Réalisation : Cerema

D'après (Insee, 2015)

La région Auvergne-Rhône-Alpes est bien desservie par les transports. Les axes de communication s'adaptent à la géographie du territoire, les déplacements se faisant dans les vallées qui séparent ou traversent les massifs.

Le couloir rhodanien constitue l'épine dorsale de la région et un axe national et européen où l'ensemble des modes de transports sont présents : autoroutes, voies ferrées classiques et à grande vitesse, voies fluviales.

Les autoroutes A71 et A75, reliant Paris à Montpellier via Clermont-Ferrand offrent une alternative routière à la saturation des axes rhodanien et languedocien. Cette offre territoriale d'infrastructure pourrait se renforcer avec le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse POCL (Paris, Orléans, Clermont-Ferrand, Lyon).

Les réseaux routiers et ferroviaires s'organisent en étoile autour de Lyon, reliant ainsi entre elles les principales villes du territoire. Des transversales est-ouest (A89, N79) complètent ce maillage.

La région est reliée aux pays voisins par des axes

routiers importants (autoroutes, tunnels alpins), des axes ferroviaires structurants (vallée du Rhône, sillon alpin et vallée de la Maurienne) et 5 aéroports dont la fréquentation dépasse les 100 000 passagers par an. L'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry est le 4ème aéroport français, il a accueilli en 2015 plus de 8,6 millions de passagers et les vols internationaux représentent 64 % du trafic. Les habitants de la région peuvent également être usagers de l'aéroport de Genève-Cointrin dont la fréquentation dépasse les 15 millions de passagers.

Les axes routiers structurants de la région totalisent plus de 3 000 km dont les deux tiers des autoroutes généralement concédées à des sociétés privées. La principale exception est l'autoroute A75 reliant Clermont-Ferrand à Béziers dont le péage est limité au passage du viaduc de Millau.

Concernant le réseau ferroviaire, la région est traversée du nord au sud par trois Lignes à Grande Vitesse (LGV), soit environ 250 km composés par : la LGV Sud-Est (Paris-Lyon), la LGV Rhône-Alpes (contournement de Lyon à Valence) et la LGV Méditerranée (Valence-Avignon).

Les axes ferroviaires classiques totalisent plus de 3 000 km. Dans le cadre d'une politique volontariste de report modal de la route vers le rail, plusieurs grands projets ferroviaires ont fait l'objet d'enquêtes publiques et pourraient voir le jour dans un futur plus ou moins proche : la nouvelle ligne Lyon-Turin (LTF) et le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL).

La région recense 4 ports fluviaux sur la Saône (Villefranche-sur-Saône) et le Rhône (Lyon-Edouard Herriot, Vienne-Salaise et Valence), auquel s'ajoute le port de Mâcon tout proche.

La région recense enfin d'importantes plateformes logistiques dans lesquelles les marchandises transitent quelques heures avant d'être réexpédiées vers d'autres destinations (intra ou extra régionales). La plateforme du Parc de Chesnes dans l'Isère constitue la seconde plateforme d'entreposage de France et la région est la troisième région française en surface d'entreposage avec 7,9 millions de m² disponibles.

Les axes de communication ont une incidence environnementale en rapport avec les véhicules qui les empruntent (rejets atmosphériques, émissions sonores). Ils participent à l'altération de la qualité de l'air dans les zones habitées qu'ils desservent et plus largement apportent une contribution à l'effet de serre responsable du changement climatique.

Ainsi, le secteur des transports contribue en France à la production à une hauteur de 60 % des oxydes d'azote (NOx), de 19 % des composés organiques volatiles (COV) et des particules très fines (PM2,5) et de 16 % des particules fines (PM10) (CITEPA, 2015).

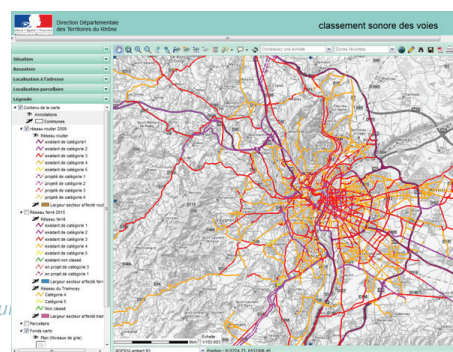
Le bruit est considéré par la population française comme la première nuisance subie à domicile (67 % des citations dans le sondage (IFOP, 2014)) et les sources de transports en seraient la cause principale avec 80 %. Le secteur routier contribue à 54 %, devant l'aérien 16 % et le ferroviaire 10 %.

Enfin le secteur des transports contribue en France à hauteur de 28 % aux émissions de gaz à effet de serre (GES), le routier étant le principal secteur responsable avec 92 % des émissions (MEEM, 2016).

Le classement sonore des voies

Les infrastructures routières et ferroviaires les plus bruyantes font l'objet d'un classement par les Préfets de départements en application de l'article L571-10 du Code de l'environnement. Les cartes de ce classement sonore des voies sont disponibles sur les sites Internet des préfetures. La catégorie du classement (1 à 5) se détermine à partir des paramètres d'émission sonore de la voie ; une voie classée en catégorie 1 est plus bruyante qu'une voie classée en catégorie 5.

Le classement détermine les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques des bâtiments construits à proximité de ces infrastructures et qui seront reportées dans les annexes informatives des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes concernées.



- Qualité de l'air extérieur
- Environnement sonore